

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'Ecole Supérieure
du Professorat et de l'Education
Séance du 4 Novembre 2015

14 membres du Conseil sur 23 étaient présents ou représentés, 1 procuration a été enregistrée.

Membres désignés par M. Le Recteur

Monsieur Pierre-Alain CHIFFRE : IA-IPR de lettres, Directeur de la DAFOP

Madame Anne DAUVERGNE : IA-IPR d'anglais, Co-doyenne

Monsieur Guillaume LION : IA- IPR d'histoire géographie, Délégué académique au numérique

Madame Sophie PROST : IEN-ETEG SBSSA, Co-doyenne

Membres désignés par M. Le Président de l'uB

Madame Claire CACHIA : Directrice du CIPE

Madame Géraldine FARGES : Maître de Conférences en Sciences de l'Education

Madame Elsa LANG RIPERT : Directrice du département MEEF

Monsieur Denis LOIZON : Maître de Conférences en EPS

Madame Séverine MILLOTTE : Maître de Conférences en Psychologie- Procuration à Monsieur Max NOUBEL

Monsieur Max NOUBEL : Maître de Conférences en musicologie

Madame Véronique PARISOT : Maître de Conférences, Directrice du département Diderot

Membres désignés par les membres du Conseil d'école

Monsieur Vincent BONNAIRE : Directeur du Pôle Education-Loisirs de l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) de Côte d'Or

Madame Odile GUERIN : Présidente Régionale de la Fédération de Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (P.E.E.P)

Monsieur Laurent Tainturier : Directeur de CANOPE

Membres invités

Madame Françoise DE GUILLEBON

Monsieur Jean-Denis DETRAIT

Madame Marie-Geneviève GERRER

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1- Approbation du compte-rendu du COSP du 16 septembre 2015
- 2- Capacités d'accueil Licence 1 EFEC
- 3- Modifications fiches filières L2 et L3 EFEC
- 4- Contrat 2017/2021- offre de formation
- 5- UE transversale pour les étudiants qui partent à l'étranger
- 6- Projet vidéogramme maths Mâcon
- 7- Evaluation de la formation- 2^{ème} vague
- 8- Questions diverses

Après s'être assuré du quorum, Monsieur Max NOUBEL ouvre la séance.

Madame Marie-Geneviève GERRER présente aux membres du COSP Madame Evelyne GREUSARD, qui intègre le COSP en tant qu'invitée permanente. Madame Evelyne GREUSARD, Directrice académique des services de l'éducation nationale de Côte d'Or, sera référente académique pour le 1^{er} degré, suite à la demande formulée auprès de M. Le Recteur par l'équipe de direction de l'ESPE. Madame Evelyne GREUSARD sera chargée de fédérer les actions menées par le département MEEF au niveau des DASEN des 4 départements. Madame Evelyne GREUSARD souhaite également intégrer le Conseil d'Ecole de l'ESPE en tant qu'invitée permanente. Cette demande, appuyée par M. Le Recteur, sera soumise à l'avis des membres du Conseil d'Ecole lors de la séance du 13 Novembre 2015.

Madame Evelyne GREUSARD remercie Madame Marie-Geneviève GERRER pour son accueil. Elle explique qu'elle va essayer de coordonner les problématiques au niveau des 4 départements en lien avec les DASEN, car il est vrai qu'il existe parfois des problèmes de cohérence entre les différents départements ; le but est d'arriver à une fluidité de l'information et une cohérence dans les décisions.

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 16 septembre 2015.

Madame Sophie PROST remarque qu'il faudrait modifier « membres désignés par Madame La Rectrice » par « membres désignés par Monsieur Le Recteur ».

En l'absence d'autres remarques, Monsieur Max NOUBEL soumet au vote et le **compte-rendu de la séance du 16 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres du COSP présents ou représentés.**

2

2- Capacités d'accueil licence 1 EFEC

Madame Marie-Geneviève GERRER explique que le tableau transmis aux membres du COSP est erroné : il faut lire pour Dijon 20 redoublants, 60 néo entrants et 10 réorientations, soit 90 étudiants. Pour Nevers, il y a 20 néo entrants, 5 réorientations et 5 redoublants soit 30 étudiants. Cette année, les réorientations n'avaient pas été ouvertes délibérément : comme il s'agit d'une nouvelle formation, il a fallu se montrer prudent notamment face aux problèmes des besoins en enseignants. Les différentes statistiques, transmises par Madame Séverine DELAUNAY, responsable pour l'université d'Admission Post-Bac (APB), montre qu'un tiers des étudiants de L1 à Dijon vient des départements 58 et 89, ce qui laisse supposer que les 30 étudiants à Nevers seront atteints.

Monsieur Max NOUBEL soumet au vote les capacités d'accueil de la licence EFEC.

- 11(onze) voix pour
- 4 (quatre) abstentions

Les capacités d'accueil pour la licence EFEC pour la rentrée 2016 sont adoptées à la majorité des membres du COSP présents ou représentés.

Monsieur Guillaume LION explique son abstention par une position de principe du rectorat contre la limitation et les capacités d'accueil à l'université. Madame Marie-Geneviève GERRER rappelle que cette année la capacité d'accueil était de 60 étudiants et que tous les vœux 1 de l'académie ont été pris, à savoir 83 étudiants.

3- Modifications Fiches Filières L2 et L3 EFEC

Madame Marie-Geneviève GERRER explique que la licence L1 EFEC de Nevers aura strictement la même fiche filière qu'à Dijon, mais que quelques cours auront lieu en visio (1 à 2 par semestre). Pour que les étudiants ne soient pas déstabilisés, il y aura un soutien de tutorat par l'enseignant qui fait le cours à Nevers pour que les étudiants puissent poser leurs questions.

Une réunion début décembre est prévue pour faire un bilan sur la L1 et la L3 qui sont déjà en marche. Il faudra regarder de près la L2 pour qu'elle soit bien en cohérence et qu'il y ait bien une évolution pédagogique cohérente. Il ne s'agit pas d'un vrai Conseil de perfectionnement (CPER) mais d'un bilan pour que le maximum de personnes puissent donner leur avis sur cette licence. Tous les intervenants dans la licence EFEC seront conviés à cette réunion pour faire le point et voir les éventuelles modifications à apporter. Madame Marie-Geneviève GERRER estime consternantes certaines réflexions d'étudiants qui trouvent que la culture n'est pas importante et ne comprennent pas pourquoi ils sont obligés d'être en option culture. Il faudra réfléchir à comment pouvoir enlever l'option culture et la mettre en enseignement obligatoire, même si cela apparaît prématuré pour le moment. Les enseignants ont préparé leurs cours, il n'apparaît pas très correct vis-à-vis d'eux de ne pas leur laisser la possibilité de les compléter. D'autre part, il faudrait changer la communication et insister sur la chance qu'ont les étudiants d'avoir cette option culture plutôt que de le voir comme une option de préprofessionnalisation au sens strict.

Madame Géraldine FARGES, en tant que responsable pédagogique de la licence EFEC, explique qu'elle commence à avoir un certain nombre de retours positifs et négatifs de la part des intervenants et des étudiants. L'affectation des étudiants dans des options (éducation formation et culture) qu'ils n'ont pas choisies pose un problème de manque de motivation qui a un impact sur les étudiants mais aussi sur les enseignants. Madame Géraldine FARGES émet des réserves quant au fait de modifier la fiche filière pour l'année prochaine : en effet il s'agit d'une première année où ont été mises en place des choses qu'il faudra sans doute revoir (notamment le système de vœux), et où l'ensemble des L3 vient d'autres licences et pas de la licence EFEC. Peut-être qu'avec le temps les étudiants qui intégreront la L2 et la L3 partageront plus le projet pédagogique de la licence et s'orienteront d'eux-mêmes vers les autres options.

En revanche, la principale chose à faire est de revoir la communication autour de cette licence : il faut moins insinuer aux étudiants que dès la L3 ils s'orientent vers des masters aux frontières très étanches les unes par rapport aux autres, ce qui n'est pas la réalité.

Monsieur Guillaume LION demande des précisions par rapport aux problèmes évoqués par les étudiants concernant les affectations dans des options non choisies, et ce qui explique ces affectations. Madame Véronique PARISOT répond que personne n'avait choisi l'option culture et un nombre très faible d'étudiants (environ 15) avait choisi l'option éducation formation. L'ouverture de ce parcours a fait l'objet d'un débat, et par respect pour les enseignants qui avaient déjà préparé leurs cours il a été décidé d'affecter les étudiants dans ces options. Madame Elsa LANG RIPERT ajoute que cela est en lien avec la communication car les étudiants se sont mis en tête qu'il fallait obligatoirement suivre le cursus enseignement pour entrer en master Professeur des écoles.

Monsieur Guillaume LION se dit dubitatif sur le fait que les choix des étudiants n'aient pas été respectés. Madame Marie-Geneviève GERRER précise que les étudiants ont été informés au moment des inscriptions qu'ils devaient émettre des vœux et qu'ils ne seraient pas forcément

affectés dans le vœu 1. Il faut rappeler que l'un des objectifs de cette licence est de faire travailler les trois départements et les enseignants de l'ESPE ensemble. De plus, l'idée de transformer l'option culture en socle commun est une bonne idée sur le principe mais présente de fortes contraintes car cela entraînerait un groupe supplémentaire en option enseignement et diminuerait largement le nombre d'heures de l'option culture car il faudrait rester à coûts constants.

Monsieur Vincent BONNAIRE demande si ces éléments seront pris en compte dans l'évaluation de la formation. Madame Géraldine FARGES répond que cela fera partie des choses évaluées puisque le CIPE va procéder à l'évaluation de toutes les L3. La satisfaction pourra être mesurée et servira d'indicateur. Madame Géraldine FARGES rappelle que cela pose la question des vœux pour l'année prochaine : si on ne peut pas en termes de ressources humaines et matérielles assumer les vœux des étudiants il faudrait présenter la licence de manière différente afin de ne pas générer de frustration chez les étudiants.

Monsieur Guillaume LION comprend que la licence est unique, et que quelle que soit l'option suivie les étudiants peuvent intégrer n'importe quel master. Néanmoins, il souligne qu'il y a une communication autour de l'existence de plusieurs parcours dans cette licence et pas seulement en L3. La communication est donc subtile, nuancée et forcément complexe. Monsieur Guillaume LION pense qu'à partir du moment où les étudiants font des choix de parcours, pour eux cela est significatif et on ne doit pas prendre leur choix à la légère. La question est de savoir comment prendre en compte à l'avenir les choix des étudiants en fonction des contraintes de moyens de la licence.

Monsieur Laurent TAINURIER pense également que la plaquette présentée aux étudiants donne bien l'impression d'une préprofessionnalisation progressive en L2, ce qui induit les étudiants en erreur qui prennent la communication très au sérieux.

Madame Marie-Geneviève GERRER précise que le terme « parcours » a disparu de la plaquette et a été remplacé par le terme « option ». Monsieur Laurent TAINURIER ajoute que les étudiants ne font peut-être pas un rejet de l'option culture mais ont peut-être le sentiment d'être exclus du cursus et du parcours d'enseignement qu'ils veulent suivre plus tard en master. Madame Marie-Geneviève GERRER pense qu'il est choquant que les étudiants estiment que la culture ne leur sert à rien alors qu'ils se destinent à être professeur des écoles. Madame Véronique PARISOT pense que c'est pour cela que l'option devrait être transférée dans le tronc commun car ce discours est valable pour tous les étudiants. Madame Marie-Geneviève GERRER ajoute qu'il faudrait soit transférer l'option dans le tronc commun, soit obliger les étudiants à suivre l'option culture au moins une fois dans le parcours de la licence.

Monsieur Max NOUBEL pense que la question de la préparation au concours ne doit pas se poser dès la première année de la licence. Madame Géraldine FARGES ajoute que le problème de cette année vient du décalage entre les attentes des étudiants et l'offre de formation. Elle pense qu'il faut envisager la rentrée prochaine pour ne pas répliquer à l'identique ce qui s'est passé cette année ; il faudrait réajuster les attentes à ce que l'on est en mesure de proposer. Monsieur Max NOUBEL pense qu'il faut infléchir le discours à l'intérieur des parcours pour permettre aux étudiants d'avoir une vision plus élargie des apports possibles des différentes options dans leur futur métier.

Madame Elsa LANG RIPERT demande si le problème ne vient pas de l'intitulé « enseignement » qu'il faudrait peut-être revoir. Monsieur Denis LOIZON va dans ce sens en estimant qu'il faut être plus clair dans les intitulés pour ne pas semer le doute. Monsieur

Guillaume LION pense qu'il faut également clarifier et rendre explicite le fait qu'en réalité la capacité d'accueil dans chacune des options est limitée.

Madame Véronique PARISOT ajoute qu'elle pensait qu'il y aurait un contingent plus important d'étudiants dans l'option culture-animation. Cela démontre par ailleurs une certaine maturité des étudiants qui ont une idée claire de leur projet professionnel.

Monsieur Max NOBEL pense qu'il faut absolument poser le problème qui ne peut pas être ignoré. La réunion du 2 décembre devrait permettre de dégager des pistes de réflexion.

Monsieur Guillaume LION, au nom du rectorat, demande s'il est possible d'avoir des fiches filières plus précises, avec des documents contenant des informations détaillées sur le contenu des UE, comme les objectifs d'une UE, un rapide descriptif des cours, les productions attendues des étudiants (pour la licence EFEC et les masters MEEF). Madame Elsa LANG RIPERT répond que le travail a été initié en ce qui concerne les masters MEEF et qu'elle espère pouvoir mettre tous ces documents sur le site au mois de décembre pour ce qui concerne le disciplinaire. En ce qui concerne le tronc commun, elle rappelle que les informations sont en ligne depuis deux ans.

Madame Marie-Geneviève GERRER ajoute qu'en ce qui concerne la licence EFEC le livret de cours est également en cours d'élaboration. Madame Géraldine FARGES explique que la principale difficulté rencontrée dans la rédaction de ce livret est le travail réel des enseignants chercheurs ; une fois la fiche filière élaborée il est difficile de savoir qui prend en charge quel cours avant le courant du mois de juin. Chaque enseignant va pouvoir envisager différemment les modalités d'évaluation.

5

Monsieur Guillaume LION est conscient des évolutions possibles au cours de l'année, mais explique que la demande concerne plutôt une description détaillée des objectifs et des cours de l'UE, des productions spécifiques attendues de la part des étudiants. Madame Marie-Geneviève GERRER note ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Elle ajoute que ce travail peut être fait avec l'aide du CIPE et de Madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL, responsable de l'axe formation.

Madame Géraldine FARGES précise que les documents sont prêts en ce qui concerne la L3 mais qu'ils n'ont pas été diffusés suite aux problèmes de secrétariat rencontrés au mois de juin au département Sciences de l'éducation.

4- Contrat 2017/2021- offre de formation et 7- Evaluation de la formation- 2^{ème} vague.

La parole est donnée à Madame Cathy PERRET, responsable de l'axe évaluation du CIPE. Elle rappelle qu'il s'agit du deuxième rendez-vous de travail concernant l'évaluation des masters de l'ESPE, le premier ayant eu lieu lors du COSP du 16 septembre.

Madame Cathy PERRET rappelle que toutes les formations de L3 de l'université de Bourgogne, dont la L3 EFEC à distance et en présentiel, sont concernées par le dispositif d'évaluation cette année.

Il avait été décidé lors du COSP du 16 septembre deux grandes orientations : l'intégration des masters MEEF dans le dispositif d'évaluation des masters de l'UB pour l'année 2015/2016 et la

construction d'un dispositif spécifique à l'ESPE. Madame Cathy PERRET propose de faire un point sur ces deux grandes orientations.

❖ **L'intégration des masters MEEF au dispositif d'évaluation proposé chaque année par le CIPE.**

Cela suppose de prendre des décisions concrètes lors de la présente réunion du COSP afin de faire avancer le travail d'évaluation. Une communication au sein de l'ESPE sur le travail qui va être réalisé semble nécessaire. Madame Cathy PERRET a envoyé une lettre aux membres de l'équipe de direction de l'ESPE, pour observations et corrections éventuelles, cosignée par Madame La Directrice de l'ESPE, Madame La Directrice du département MEEF et Monsieur le Président du COSP. Madame Elsa LANG RIPERT pense que ce moyen de communication semble cohérent et explique clairement le but de l'évaluation des masters MEEF. Ce courrier sera donc envoyé à destination des enseignants avant la fin du mois de novembre par le secrétariat de l'ESPE.

En ce qui concerne l'organisation des enquêtes auprès des étudiants, une date de fin janvier a été discutée avec Madame Elsa LANG RIPERT, avec un retour des résultats avant mars pour permettre la réflexion et la discussion sur les maquettes et le prochain contrat de formation. Quelques questions restent en suspens : qui va convoquer les étudiants dans les formations ? Les dates précises des évaluations sont-elles déterminées par les responsables de chaque master ou est-il envisagé une date commune à l'ensemble des masters? Madame Elsa LANG RIPERT répond que pour le second degré, les étudiants ont tous cours avec les responsables de masters le jeudi donc il est possible de banaliser un ou deux jeudi afin de faire remplir les enquêtes. Il faudra cependant établir un calendrier car les enquêtes devant obligatoirement être remplies sur ordinateur il faudra réserver les salles informatiques en conséquence. Madame Cathy PERRET précise qu'il faut compter environ 1h par évaluation.

Monsieur Guillaume LION demande si les étudiants peuvent remplir le questionnaire à distance. Madame Cathy PERRET répond que cela est effectivement possible mais que cela pose souvent un problème de mobilisation de la part des étudiants. C'est pourquoi il est décidé de « bloquer » les étudiants dans une salle sur site.

Madame Cathy PERRET insiste sur la nécessité d'accélérer la cadence notamment sur le calendrier à définir avant la fin du mois de novembre, car le CIPE doit gérer toutes les évaluations avant la fin janvier.

La production des enquêtes en ligne et des rapports est réalisée par le CIPE en suivant le protocole de l'UB. Ce protocole définit à qui sont destinés les rapports.

Concernant les enquêtes auprès des étudiants, il faut déterminer les dates. Madame Elsa LANG RIPERT souhaite que tout soit fait en janvier. Ce qui gêne quelque peu est que les étudiants M1 et M2 n'ont pas forcément le recul pour évaluer leur formation à cette période ; mais ces informations sont essentielles pour les discussions du mois de mars sur le futur contrat de formation. En revanche les enseignants étant présents depuis 3 ans ont le recul nécessaire, il n'y a donc aucun empêchement à ce qu'ils remplissent l'enquête également au mois de janvier.

Madame Cathy PERRET explique que les enquêtes sont produites par le CIPE et sont envoyées directement aux enseignants. Les rapports par master sont également produits par le CIPE, ainsi qu'une synthèse sur l'ensemble des masters MEEF, et sont envoyés selon le protocole de l'UB. Il est donc nécessaire d'établir une liste des enseignants par parcours. Madame Sophie PROST demande si les formateurs académiques seront également sollicités dans le cadre de la formation générale qu'ils dispensent. Madame Marie-Geneviève GERRER répond que tous les formateurs qui interviennent dans la formation seront sollicités ; AFA, FA, PMEF, enseignants UFR et ESPE. Madame Elsa LANG RIPERT pense qu'il n'est pas nécessaire d'associer les vacataires au vu du nombre restreints d'heures. De plus le questionnaire présente un panel de questions tel qu'il faut connaître la formation dispensée à l'ESPE, et certains vacataires ne sont parfois sollicités que sur une année pour des suivis et n'ont pas forcément le recul nécessaire sur le suivi. Monsieur Max NOUBEL pense lui qu'il faudrait partir du principe que les vacataires sont autant impliqués car il apparaît difficile d'écarter les vacataires du dispositif d'évaluation. Par exemple en musicologie, les vacataires interviennent de 30 à 50h et sont reconduits d'année en année.

Monsieur Jean-Denis DETRAIT attire l'attention sur le fait que certains enseignants interviennent dans plusieurs mentions, notamment sur le transversal. Il faudra choisir sur quel parcours les positionner, sinon ils devront remplir l'évaluation plusieurs fois. Se pose également le problème des vacataires des UFR.

Madame Elsa LANG RIPERT explique que ce qui est intéressant est d'avoir un retour des étudiants discipline par discipline, et un retour global des enseignants sur la formation ; cela permettra de croiser les regards entre enseignants et étudiants 1^{er} et 2nd degré.

7

Mme Françoise De GUILLEBON demande s'il y aura des déclinaisons par site 1^{er} degré. Madame Cathy PERRET répond qu'il est effectivement prévu une déclinaison par site. Par ailleurs il faudra mettre les salles informatiques à disposition pendant une semaine.

Madame Cathy PERRET rappelle que les questionnaires d'évaluation de l'UB avaient été envoyés aux membres du COSP en expliquant que des aménagements étaient possibles mais devaient rester à la marge. Madame Elsa LANG RIPERT a renvoyé des propositions d'aménagements, qui ont toutes été prises en compte. Madame Cathy PERRET explique que la question n°6 sur la partie « étudiants » concernant les motivations d'inscription des étudiants pose problème : Madame Elsa LANG RIPERT propose d'enlever cette question. Madame Cathy PERRET propose de mettre « bons résultats en licence », ce qui permettrait d'avoir une information intéressante et pertinente, qui pourrait être mise en avant dans les rapports d'évaluations pour les instances.

Les questionnaires M1 et M2 sont légèrement différents puisqu'ils comportent une partie auto-évaluation des compétences de l'étudiant. Ces grilles d'évaluation de compétences sont issues de deux projets de recherches européens destinés aux étudiants de toutes les filières, y compris enseignement. Certaines compétences ont été enlevées par Madame Elsa LANG RIPERT, sur lesquelles Madame Cathy PERRET souhaite revenir. Madame Elsa LANG RIPERT estime que certaines des compétences mentionnées dans le questionnaire ne sont pas des compétences attendues par un futur PE ou enseignant du second degré (par exemple capacité de négociation, leadership...). Elle rappelle que dans les autres items présents dans le questionnaire, ces compétences se retrouvent mais formulées d'une manière plus en lien avec les objectifs de la formation dispensée. Madame Odile GUERIN pense que laisser l'intégralité des compétences permettrait d'avoir une idée de ce que les étudiants pensent être les objectifs de leur formation. Madame Cathy PERRET rappelle que les étudiants ont la possibilité de

répondre « je ne sais pas » : l'avantage est que cette question pourrait dégager un « profil type » de l'étudiant. Par ailleurs, cette évaluation est également une phase de test pour savoir ce qui colle avec le processus d'évaluation de l'UB et ce qu'il faudra modifier pour les prochaines évaluations. Pour Monsieur Vincent BONNAIRE se pose la question de la cohérence entre l'évaluation et le référentiel de formation. Il s'agit peut-être également d'un problème de sémantique ; Madame Elsa LANG RIPERT pense que l'interprétation des réponses à cette question, en laissant les compétences telles quelles, posera des problèmes.

Devant le débat suscité, Monsieur Max NOUBEL propose de soumettre au vote des membres du COSP cette question des objectifs et des compétences attendues. La majorité des membres présents ou représentés souhaitent que l'ensemble des compétences mentionnées dans le questionnaire initial soit mentionné dans le dispositif d'évaluation.

❖ Construction d'un dispositif spécifique à l'ESPE.

Il avait été pris la décision que le groupe de travail autour du dispositif d'évaluation soit composé des membres du COSP. Comme le CIPE ne propose pas de dispositif clé en main pour les masters MEEF, il faut réfléchir à la construction du dispositif d'évaluation. L'intérêt est que l'implication des acteurs va permettre une appropriation du dispositif et une utilisation des résultats.

Trois questions avaient été soumises à la réflexion du COSP :

- une question sur la diffusion des résultats
- une question sur les objectifs de l'évaluation
- une question sur les thèmes prioritaires à aborder dans l'évaluation.

Les membres du COSP ont été destinataires de questionnaires par mail sur ces 3 réflexions.

Concernant la diffusion des résultats de l'évaluation, au sein de l'ESPE (enseignants), il faut définir à qui seront envoyés les résultats master par master, mention par mention.

Monsieur Max NOUBEL soumet au vote des membres du COSP présents ou représentés chaque proposition :

- le responsable de chaque master reçoit les résultats concernant son master et les autres responsables de master ne sont pas destinataires des résultats concernant les autres masters : **adoptée**
- tous les enseignants du master concerné reçoivent les résultats de l'évaluation de la formation des étudiants : **adoptée**
- la directrice de département reçoit les résultats de tous les masters et de tous les parcours mais les autres directrices de département ne reçoivent pas les résultats : **adoptée**
- tous les responsables de master reçoivent les résultats de tous les masters : **contre à l'unanimité**

Monsieur Guillaume LION demande jusqu'où doit être ouverte la diffusion des résultats et qui peut être destinataire. Il estime qu'il faut une discussion sur chaque item afin de répondre à cette question de fond.

Monsieur Denis LOIZON répond qu'en tant que responsable de parcours, cela ne l'intéresse pas de savoir ce qui se passe dans d'autres parcours. En revanche, en tant que membre du COSP amené à prendre des décisions politiques, il est essentiel d'avoir tous les résultats.

Madame Elsa LANG RIPERT ajoute que c'est la première fois que le département MEEF participe à une évaluation ; l'objectif est de ne pas brusquer les choses pour la deuxième étape de l'évaluation. En revanche, en tant que directrice du département, lors de futures réunions de responsables de parcours, elle ne voit pas d'inconvénient à ce que les responsables de parcours échangent entre eux et discutent des résultats.

- Les enseignants de masters reçoivent les résultats seulement pour les masters dans lesquels ils interviennent : **adoptée**
- La directrice de l'ESPE reçoit les résultats de tous les masters : **adoptée**
- Les directrices adjointes de l'ESPE reçoivent les résultats de tous les masters : **adoptée**
- les membres du COSP sont destinataires de tous les rapports de tous les résultats: **adoptée**
- les membres du CE sont destinataires de tous les: **adoptée**
- les résultats sont communiqués au Président de l'UB : **adoptée**

Madame Cathy PERRET rappelle qu'au niveau de l'université, les membres des conseils n'ont pas les résultats complets des évaluations mais seulement des synthèses globales.

9

Madame Cathy PERRET explique que dans le protocole de diffusion des résultats généralement discutés en commissions, il y a une proposition d'accès libre aux résultats via le site de l'université de Bourgogne (l'accès pourrait ici se faire via le site de l'ESPE). Elle pense néanmoins que pour une première phase d'évaluation, il n'est pas nécessaire de proposer un accès libre aux étudiants.

Se pose ensuite la question de diffusion des résultats aux étudiants. Doivent-ils être destinataires des résultats de l'évaluation ? Madame Marie-Geneviève GERRER répond qu'il est essentiel que les étudiants aient un retour de cette évaluation, car ils sont directement concernés et cela peut amener des discussions et des échanges constructifs.

Madame Cathy PERRET propose qu'il soit noté dans le protocole de diffusion des résultats que chaque responsable de parcours doit à l'issue de l'évaluation organiser une discussion avec les étudiants de son parcours. Les membres du COSP sont favorables à cette proposition.

Madame Géraldine FARGES demande s'il y aura également un retour de l'évaluation auprès des étudiants de L3. Madame Cathy PERRET répond qu'il a été voté en CFVU que le retour aux étudiants était obligatoire pour l'évaluation des licences prévue cette année. Par ailleurs, le Vice-président du CFVU souhaite que soit mis en place un système qui permette de vérifier qu'il y a bien eu un retour fait auprès des étudiants.

Madame Cathy PERRET souhaite à présent définir à qui sera diffusé le rapport global de l'évaluation des masters MEEF. Elle rappelle que le CIPE produit des statistiques et que l'analyse doit être faite au niveau de l'ESPE.

Madame Cathy PERRET demande si les étudiants doivent être destinataires du rapport global et si oui, sous quelles modalités. Monsieur Denis LOIZON est favorable à cette diffusion. Madame Marie-Geneviève GERRER pense qu'il n'est pas nécessaire que les étudiants aient un retour du rapport global, étant donné qu'il y aura une discussion initiée dans le parcours qu'ils suivent. Madame Cathy PERRET explique qu'au niveau de l'UB il n'y a pas de retour de la synthèse globale aux étudiants. Monsieur Max NOUBEL se montre réservé sur la diffusion du rapport aux étudiants. Madame Claire CACHIA n'y voit pas forcément d'intérêt.

Chaque proposition de diffusion du rapport global est soumise au vote des membres du COSP présents ou représentés:

- diffusion de la synthèse globale aux étudiants : **contre à l'unanimité**
- diffusion au Président de l'UB : **adoptée**
- diffusion aux membres du CE : **adoptée**
- diffusion aux membres du COSP : **adoptée**
- diffusion aux directrices adjointes de l'ESPE : **adoptée**
- diffusion à tous les enseignants : **adoptée**

La diffusion sera faite par le CIPE, via les listes d'adresses mails fournis par les services de l'ESPE. Madame Cathy PERRET précise que le responsable de chaque parcours est toujours le premier destinataire des résultats qui le concerne. Madame Elsa LANG RIPERT pense qu'il faut rappeler le calendrier du processus d'évaluation et expliquer dans le courrier qui sera envoyé aux enseignants en amont de l'évaluation que le CIPE assurera la diffusion brute des résultats, sans « filtre » préalable.

10

Monsieur Guillaume LION demande qui va produire l'analyse des résultats bruts et comment sera diffusée cette analyse. Monsieur Max NOUBEL répond que cela va dépendre de comment vont réagir les différentes instances ; un membre du COSP ou du Conseil d'Ecole peut saisir une séance pour poser un certain nombre de questions. Monsieur Denis LOIZON pense que le CPER est l'instance qui peut tenter une analyse collective des résultats car toutes les parties y sont représentées. Les responsables de parcours peuvent faire une analyse en antérieure aux CPER.

En ce qui concerne la mise en place du protocole spécifique à l'ESPE, Madame Elsa LANG RIPERT estime que lors de la prochaine phase d'évaluation, il faudra adopter un autre mode de diffusion de résultats et diffuser des synthèses. Madame Cathy PERRET précise qu'il faudra travailler cette question de mode de diffusion avant la construction du dispositif d'évaluation.

Madame Cathy PERRET rappelle qu'il avait été également posé la question des objectifs de l'évaluation. Il ressort des réponses données qu'un premier éclaircissement sur la notion d'évaluation est nécessaire : il ne s'agit pas de l'évaluation des acquis des étudiants mais de la formation en elle-même.

Par ailleurs, deux objectifs apparaissent :

- l'amélioration de la formation sous deux dimensions : améliorer la préparation au concours et optimiser l'entrée dans le métier d'enseignant, en améliorant la composante professionnelle des formations et le complément disciplinaire en M2.
- L'amélioration des conditions de travail des enseignants et des étudiants au sein de l'ESPE.

On a donc deux dimensions de ce que l'on pourrait appeler une « approche qualité » au sein de l'ESPE. Le dispositif d'évaluation s'apparente à une mesure de qualité avec production d'informations via une production d'indicateurs, qui pourront alimenter la réflexion sur les maquettes. Un collègue parle « d'évolution de la qualité » ce qui suppose de procéder à des évaluations régulières (en N, N+2 etc.).

Madame Elsa LANG RIPERT pense que l'évaluation doit être ciblée sur des thématiques particulières, afin d'être pertinente. Monsieur Denis LOIZON pense également qu'il faut s'intéresser aux deux axes qui se dégagent et ne pas trop élargir les thématiques.

Madame Cathy PERRET explique qu'il ressort aussi des réponses reçues que l'évaluation est centrée plutôt sur le M1 et le M2. Elle demande aux membres du COSP s'ils estiment qu'il y a une priorité à procéder à l'évaluation du M2 plutôt qu'à celle du M1. Madame Elsa LANG RIPERT répond que le COSP tel qu'il est fait est plus centré sur du M2 que sur du M1, voire encore plus dans le M2 second degré. La préparation du concours en tant que tel échappe un peu au département MEEF. D'où l'impression qui ressort des réponses rendues par les membres du COSP. Monsieur Max NOUBEL rappelle que l'évaluation doit bien concerner les M1 et M2.

Madame Cathy PERRET rappelle l'importance de définir clairement l'objet de l'évaluation. Elle explique que l'évaluation permet également de faire ressortir des questions stratégiques pour l'ESPE.

Monsieur Vincent BONNAIRE pense également que l'objet de l'évaluation doit être défini : est-ce que l'évaluation est faite par rapport au Ministère, par rapport aux indicateurs européens ?

11

Monsieur Guillaume LION dit qu'il faut s'intéresser au M1 et au M2 et associer absolument les départements disciplinaires. Monsieur Max NOUBEL ajoute qu'il faut évaluer l'ensemble des masters si l'ESPE veut obtenir par la suite un label qualité.

Madame Cathy PERRET explique qu'il va falloir définir la notion de qualité à l'ESPE. Elle propose une réflexion étape par étape entre chaque COSP, avec à chaque fois une interrogation en ligne des membres du COSP, une synthèse et une discussion une fois par mois afin d'avancer sur le processus d'évaluation. Madame Cathy PERRET explique qu'il va falloir également procéder au recensement des informations existantes (savoir comment est organisée la collecte d'informations à l'ESPE).

Monsieur Guillaume LION demande s'il ne vaut pas mieux créer un groupe de travail ad hoc : en effet au vu du nombre de COSP prévu et l'ordre du jour de chaque séance ainsi que la charge de travail afférente à l'évaluation il semble difficile de pouvoir mener cette réflexion uniquement au sein du COSP.

Madame Marie-Geneviève GERRER propose que soit créé un groupe « restreint » avec les membres du COSP qui souhaitent participer à la réflexion.

Le groupe de travail est constitué comme suit :

- Madame Elsa LANG RIPERT
- Madame Françoise DE GUILLEBON
- Madame Claire CACHIA
- Monsieur Denis LOIZON
- Monsieur Guillaume LION

- Monsieur Vincent BONNAIRE
- Madame Odile GUERIN
- Madame Marie-Geneviève GERRER
- Madame Evelyne GREUSARD.

Monsieur Guillaume LION indique que le rectorat souhaite interroger les professeurs stagiaires sur la formation, par discipline. Une synthèse sera réalisée et communiquée à l'ESPE. Il précise que le nombre de questions sera réduit, et les réponses feront l'objet d'échanges entre l'ESPE et le rectorat, contribuant ainsi à faire évoluer le dispositif de formation. Madame Elsa LANG RIPERT rappelle qu'elle souhaite que l'ESPE et le rectorat soient associés dans l'évaluation et n'est donc pas favorable à des enquêtes « parallèles », d'autant que le questionnaire élaboré par le CIPE sera diffusé à l'ensemble des intervenants et des étudiants de la formation, fonctionnaires stagiaires compris. Monsieur Guillaume LION dit qu'il fera part de cet avis à Monsieur Le Recteur, et fera un retour rapide à Madame Elsa LANG RIPERT.

5- Projet vidéogramme maths Mâcon.

Il s'agit de la réalisation d'un vidéogramme de 30 minutes par trois enseignants du site de Mâcon, témoignage d'une pratique scolaire en cycle 2 et transposable en Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et Classe pour inclusion scolaire (CLIS), et qui aborde la question de la maîtrise des instruments de géométrie. Ce projet fait suite à un film réalisé en 2014/2015 par Monsieur Pierre CORNU sur le même sujet (financement voté à l'unanimité en COSP l'année dernière).

Il s'agit d'un vote de principe des membres du COSP, le financement sera pris dans le budget PRP/PPCA. Madame Marie-Geneviève GERRER indique que pour l'année prochaine, il faudra voir dans quel budget peut être intégré ce projet.

Monsieur Max NOUBEL soumet ce projet au vote des membres du COSP :

- Les membres du COSP présents ou représentés approuvent à l'unanimité le financement du projet vidéogramme maths.

6- Questions diverses.

Madame Sophie PROST souligne que la date du COSP de février tombe pendant la semaine de congés du rectorat. Il semble difficile alors que le rectorat soit largement représenté. Elle demande s'il est possible de reporter cette réunion du COSP. Monsieur Max NOUBEL propose la date du jeudi 11 février à 9h00. Les membres du COSP valident cette nouvelle date.

En l'absence d'autres questions diverses, Monsieur le Président du COSP lève la séance à 12h15.

La prochaine réunion du COSP est fixée au 13 janvier 2016 à 9H.

Le Président du Conseil d'Orientation Scientifique et
Pédagogique de l'ESPE



Max Noubel